



RENTREE

CERCLE SPORTIF LURON

JUDO – JUJITSU

TAÏ-CHI-CHUAN

DOJO JEAN-PIERRE THOMAS.
RUE JEAN GIRARDOT 70200 LURE.
Adresse du site : <https://csl-judo-lure.ffjudo.com/>
Adresse mail : cercle.sportif.luron@gmail.com

Correspondant du club :
Président Yvan NICOLAS
4, rue du Puits Arthur
70200 MAGNY DANIGON.
Tél. : 06.32.64.78.67

N° F.F.J.D.A. : FS 09700050.
N° PREFECTORAL : 701000897.
N° D.D.J.S. : 18898.

Chers (es) Licenciers(es),

La Saison 2023/2024 débutera dans quelques jours.

Les inscriptions : Samedi 09 Septembre 2023 de 14H00 à 18H00.
La reprise des cours : Mardi 12 Septembre 2023 pour tous.

- **Cotisation :** Le tarif de base est toujours de 115 € pour l'année. Des tarifs dégressifs pour les familles et les étudiants sont pratiqués.
Les jeunes de 6 à 17 ans, dont les familles bénéficient de l'allocation de rentrée scolaire et les étudiants boursiers, pourront prétendre à une aide supplémentaire de 50€ appelée « pass sport ». La réduction est directement appliquée à l'inscription sur présentation du code transmis aux bénéficiaires par le ministère des sports.
Il existe également une aide à la prise d'une licence sportive dans un club haut-saônois par le conseil départemental de Haute Saône d'un montant maximum de 50€ : voir sur le site <https://www.haute-saone.fr/index.php/nos-e-services/aides-aux-familles/pack-jeunes/>
- **Certificat médical :** Il n'est pas obligatoire pour les pratiquants mineurs, sous réserve d'avoir renseigné un questionnaire de santé confidentiel. Pour les pratiquants majeurs, le certificat médical est valable 3 ans sous réserve d'avoir répondu au même questionnaire. Pour les autres cas, le certificat médical est obligatoire. Les titulaires d'un passeport devront le faire viser par leur médecin.
D'autre part ce certificat médical pour les compétiteurs, devra porter la mention « Apte au judo de compétition », qui est obligatoire, pour une participation aux diverses rencontres et animations.

Nous sommes impatients de vous retrouver pour cette nouvelle rentrée, qui, n'en doutons pas, nous permettra de pratiquer nos sports au bénéfice de la santé physique et mentale de tous, dans la bonne ambiance propre à notre association.

La secrétaire
Estelle NICOLAS

HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS ET ENTRAINEURS

MARDI : **Claude GRENIER** Brevet d'Etat CN 5^{ème} dan.

- 18h30 à 20h30 **Judo technique et Kata** + 10 ans

MERCREDI : **Jean-Paul AMOR** Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole CN 4^{ème} dan, **Estelle NICOLAS** CN 2^{ème} dan assistante.

- 15h00 à 16h15 **Judo** 6/8 ans
- 16h15 à 18h00 **Judo** 9/11 ans

MERCREDI : **Estelle NICOLAS** CN 2^{ème} dan assistante.

- 18h00 à 18h45 Taiso et préparation physique + 12 ans.

MERCREDI : **Jean-Paul AMOR** Certificat Fédéral d'Enseignement Bénévole CN 4^{ème} dan

- 18h30 à 20h00 **Judo** + 12 ans.

VENDREDI : **Jean-Louis DEQUESNES** CN 2^{ème} dan, **Laurent PARIS** CN 4^{ème} dan assistant, **Vincent MEUNIER** CN 2^{ème} dan assistant.

- 18H00 à 20H00 **Jujitsu avec programme au sol d'inspiration jujitsu brésilien / judo technique** + 12 ans.

SAMEDI : **Gabriel MARADAN** CN 7^{ème} dan professeur de Tai chi chuan.

- 09H30 à 12H00 **Tai-Chi Chuan**

SAMEDI : **Bernard GROSJEAN** Certificat de Qualification Professionnelle CN 4^{ème} dan, **Lahcen KADRI** Certificat de Qualification Professionnelle CN 2^{ème} dan, **Patrick MASSARD** CN 1^{er} dan assistant, **Heison GSCHWEND** CN 2^{ème} dan assistant, **Natacha BÜHLER** CN 2^{ème} dan assistante.

- 13H45 à 14H30 **Judo éveil** 4/5 ans
- 14H30 à 15H30 **Judo** 6/8 ans
- 15H30 à 17H00 **Judo** 9/11 ans

SAMEDI : **Claude GRENIER** Brevet d'Etat CN 5^{ème} dan.

- 17H00 à 19H00 **Judo compétition** + 12 ans
- 19H00 à 20H00 **Judo/Kata** + 12 ans

Dérogation possible à ces horaires sur avis des enseignants.

TARIFS DES COTISATIONS SECTION JUDO / JUJITSU

Dont licence fédérale 41€.

	Nouvelles inscriptions
1 ^{er} inscrit par famille	115€
2 ^{ème} inscrit	85€
3 ^{ème} inscrit	65€
4 ^{ème} et suivants	55€
Etudiants	50€

Toute année commencée est due en totalité.

Des facilités de paiement sont accordées aux familles qui en font la demande. (3 fois, chèques vacances, coupons sport, attestations pour aides CAF ou aide conseil départemental...)

Les passeports sportifs sont à la disposition des judokas au prix de 8 €.

REGLEMENT INTERIEUR.

ARTICLE 1^{ER}. : Le Cercle Sportif Luron accueille de façon régulière garçons et filles aux jours et heures précisés lors de l'inscription, mais ne déposez pas votre enfant à l'extérieure de la salle, sans avoir vérifié qu'un entraîneur ne soit présent dans le « Dojo ».

ARTICLE 2 : L'enfant est tenu de venir régulièrement pour un bon suivi de l'activité.

ARTICLE 3 : Pour tous, les horaires donnés en début de saison sont à respecter.

ARTICLE 4 : Le Cercle Sportif Luron est responsable pendant les horaires des entraînements et dans les locaux de l'activité.

ARTICLE 5 : Aucun enfant malade ne peut être reçu. Ainsi que pendant les délais d'éviction en vigueur, les enfants dont les frères et sœurs sont atteints d'une maladie contagieuse. Pour le cas où un enfant présenterait une affection soudaine ou en cas d'accident, le responsable est habilité à le faire transporter par les pompiers à l'hôpital le plus proche. Les parents sont avisés dans les plus brefs délais.

ARTICLE 6 : A l'inscription les judokas majeurs devront présenter un certificat médical de moins de 1 an avec la mention « Apte au judo en compétition » ou un certificat médical de moins de trois ans après avoir attesté avoir répondu « non » à toutes les questions du questionnaire QS-SPORT cerfa_15699-1. Ils devront fournir une attestation sur l'honneur.

Les judokas mineurs devront présenter un certificat médical s'ils ont répondu « oui » à l'une des questions du questionnaire de santé.

ARTICLE 7 : L'association décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol de bijoux, argent, objets et effets personnels appartenant aux pratiquants, dans les vestiaires et locaux du club.

ARTICLE 8 : Toute personne créant des problèmes graves susceptibles de nuire au bon fonctionnement du club, ne sera plus acceptée. La cotisation annuelle restera due dans sa totalité.

ARTICLE 9 : Les parents sont tenus responsables des dégâts volontaires occasionnés par leurs enfants. Respect des lieux.

ARTICLE 10 : Le kimono Blanc ou presque blanc (Ecrû) est obligatoire et le port de tous bijoux ou barrette à cheveux est interdit pendant l'entraînement. Le maillot de corps des féminines, doit être de couleur blanche ou presque blanche, à manches courtes et sans marquage.

ARTICLE 11 : L'hygiène vestimentaire et corporelle est formellement exigée, sous peine de refus à l'accès du tatami. Les déplacements pied nus avant de monter sur le tatami sont interdits. Les zooris ou savates sont obligatoires pour se déplacer hors du tatami. Veiller à avoir les ongles coupés courts.

ARTICLE 12 : Les parents sont avisés par courriel par les entraîneurs des différentes compétitions ou animations, auxquelles participe le C.S.L.

ARTICLE 13 : Pour la saison 2023/2024, le tarif annuel est fixé par le Comité à 115 € par adhérent. Dans la même famille pour le 2^{ème} membre : 85 €, pour le 3^{ème} membre : 65 €, pour le 4^{ème} membre 55 €, pour les étudiants : 50€.

Toute année commencée est due en totalité. Des facilités de paiement sont accordées aux familles qui en feront la demande. (Payable en trois fois, chèques vacances, coupons sport, bons CAF...).

ARTICLE 14 : Un exemplaire du présent règlement est remis lors de l'inscription.